

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1^{RE} ADDITION
AU BREVET D'INVENTION
N° 393.543

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

N° 9.769

1. — JEUX, JOUETS, THÉÂTRES, COURSES.

Jeu lance-pièces.

M. WALTER DEHNERT résidant en France (Seine).

(Brevet principal pris le 27 juillet 1908.)

Demandée le 7 septembre 1908.

Délivrée le 18 novembre 1908. — Publiée le 22 janvier 1909.

Cette addition se rapporte à un complément ou à une modification du jeu lance-pièces décrit au brevet principal; cette modification consiste en ce que la pièce de monnaie, au lieu de tomber par les portes respectives, peut être retenue ou réservée par un dispositif spécial qui permet de la libérer pour un nouveau lancement après un coup heureux.

Le dessin annexé représente cette modification.

La figure 1 en est une vue en élévation et

La figure 2 en est une vue en coupe.

La pièce de monnaie lancée par le marteau *u* peut rouler contre les guides *b* ou *d¹ d²*, de manière qu'elle tombe par l'une des portes *h* ou *h¹*; si elle tombe par *h* le coup est perdu et si elle tombe par *h¹* le coup est gagné et elle permet le déplacement du tiroir *o* par la tige *o¹*. Mais la pièce de monnaie peut aussi tomber sur le goujon *v* et sur le bras *s* et elle y est retenue en réserve, jusqu'à ce qu'une

pièce de monnaie tombée par la porte *h¹* permette le déplacement du tiroir *o*. Avec le tiroir *o* se déplace alors une tige *p* qui heurte le bras *s¹* du levier *s* et déplace celui-ci de manière à libérer la pièce de monnaie. Celle-ci peut alors rouler devant le marteau *u* pour être lancée de nouveau.

RÉSUMÉ.

Cette addition comprend une modification du jeu lance-pièces décrit au brevet principal consistant en ce qu'un goujon et un bras de levier arrêtent la pièce de monnaie pour la retenir en réserve jusqu'à ce que le tiroir la libère après un coup heureux en déplaçant le bras de levier.

WALTER DEHNERT.

Par procuration :

C. BAUMANN.

Prix du fascicule : 1 franc.

